



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Enseignement des langues régionales

Question au Gouvernement n° 921

Texte de la question

ENSEIGNEMENT DES LANGUES RÉGIONALES

Mme la présidente . La parole est à M. Paul Molac.

M. Paul Molac . Il y a quatre ans, dans les deux chambres, une très large majorité a voté une loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion. Elle comportait des dispositions fortes, notamment pour généraliser l'offre d'enseignement de nos langues au sein des écoles, grâce à des conventions signées entre l'État et les collectivités concernées.

Ainsi, il y a trois ans, une convention a pu être signée entre l'État et la région Bretagne par le premier ministre de l'époque, Jean Castex, dont je tiens à souligner le soutien.

Vous le savez comme moi, l'Éducation nationale peine à remplir ses engagements. En région Bretagne, il faudrait former environ quatre-vingts enseignants par an pour subvenir aux besoins ; seuls sept sont sortis du concours spécial. C'est totalement insuffisant.

M. Patrick Hetzel . La question se pose aussi en Alsace !

M. Paul Molac . L'Éducation nationale sait pourtant former les enseignants de façon adaptée, afin que les étudiants puissent à la fois apprendre les langues régionales et s'exercer aux métiers de l'enseignement. C'est tout l'enjeu des futures LPE, les licences professorat des écoles.

Les sénateurs Karine Daniel et Max Brisson ont rendu leur rapport qui insiste sur la nécessité de conclure des conventions avec toutes les régions concernées et de développer la formation initiale des professeurs. Monsieur le ministre, vous défendez le projet de réforme du recrutement des enseignants qui doit entrer en application à la rentrée 2026. Pouvez-vous garantir que votre ministère prendra bien en compte le développement de l'ensemble des langues régionales de France à l'école ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LIOT. – Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Xavier Breton et M. Damien Girard applaudissent aussi.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale . Nous avons un objectif commun. Les langues vivantes régionales font partie de notre patrimoine. Aucun d'entre nous ne saurait se résoudre à leur éventuel affaiblissement, qui a été pointé du doigt dans le rapport que vous avez mentionné. L'objectif est bien de former de nouvelles générations de locuteurs complets dans ces langues vivantes régionales.

Un député du groupe RN . Vous les avez supprimés en Alsace !

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale . Je veux vous redire que je soutiens non seulement le

recrutement des professeurs – en particulier ceux qui interviendront cette année –, mais aussi l'augmentation de l'offre linguistique à l'école, qui a déjà connu des progrès significatifs ces dernières années. Nous avons ouvert 17 % de postes en plus au Capes de langue vivante régionale en l'espace de dix ans.

M. Peio Dufau . Ce n'est pas assez !

M. Édouard Geffray, ministre . Cela représente une hausse de 35 % s'agissant du breton. En France, le nombre d'élèves qui étudient une langue vivante régionale a augmenté de 4,5 % en dix ans. Est-ce suffisant ? Probablement pas. C'est pourquoi je m'engage devant vous à poursuivre nos efforts dans ce sens, notamment dans le cadre de la réforme du recrutement des enseignants qui interviendra cette année.

M. Benjamin Lucas-Lundy . Rendez les postes ! Rendez les classes !

M. Édouard Geffray, ministre . Nous recruterons désormais à partir de la licence. Aussi, il faudra évidemment intégrer les langues vivantes régionales dans les LPE qui forment les futurs enseignants, comme on l'a fait pour les parcours préparatoire au professorat des écoles en Bretagne. Dès cette année, il faudra ouvrir des postes au concours en licence pour que, dans deux ans, ces futurs enseignants puissent prendre le relais de leurs aînés.

M. Frédéric Maillot . Et le créole ?

Mme la présidente . La parole est à M. Paul Molac.

M. Paul Molac . Il y a urgence. Il faut absolument que ces propositions soient inscrites dans le prochain Parcoursup, qui commencera en décembre, afin que tout soit bien cadré et que les étudiants sachent où ils vont. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LIOT et sur quelques bancs du groupe SOC.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre.

M. Édouard Geffray, ministre . Ce sera effectivement le cas : tout apparaîtra dans Parcoursup, nous y travaillons, pour que les étudiants puissent s'inscrire en connaissance de cause.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 921

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 octobre 2025